

CHARTRE DE LA GESTION PRIVÉE

TRUSTEAM FINANCE

La charte de la Gestion Privée de Trusteam Finance énonce les valeurs fondamentales et la mission de tous les collaborateurs.

Chaque collaborateur est appelé à réfléchir et à agir dans son activité professionnelle selon ces lignes directrices et à contribuer ainsi au succès de l'entreprise à travers la satisfaction de ses clients.

- 1 Accompagnement** : Nous vous accompagnons à chaque nouvelle étape de vos projets patrimoniaux en prenant en compte les différentes évolutions réglementaires (Projet de donations, ouverture contrats assurance-vie, transferts de comptes, échanges entre les structures bancaires..).
- 2 Confiance** : Nous proposons les solutions financières les plus adaptées à votre situation et vous réorientons vers d'autres professionnels (avocats fiscalistes, notaires,...) pour les questions patrimoniales spécifiques auxquelles nous ne saurions répondre.
- 3 Dynamisme** : Nous vous proposons de faire un point sur votre situation au minimum une fois par trimestre et plus si vous le souhaitez.
- 4 Indépendance** : Notre société est indépendante et nous en sommes fiers. Ainsi nos choix et stratégies sont réalisés en toute objectivité dans le but de répondre à vos attentes et besoins pour vous satisfaire.
- 5 Pérennité** : Nous construisons ensemble une relation dans la durée. Votre gérant unique et dédié vous accompagne tout au long de votre vie personnelle et professionnelle.
- 6 Réactivité** : Nous sommes disponibles et prêts à vous répondre dans un délai de 48h maximum.
- 7 Rigueur** : Nous mettons en œuvre une gestion rigoureuse qui respecte vos objectifs et votre sensibilité au risque.
- 8 Transparence** : Confiance et transparence étant indissociables, nous partageons avec vous les mécanismes utilisés, les frais payés, les risques encourus et les objectifs visés pour chacun de vos projets.